



# Comment verser la CUFPA ?

1

Faites une demande de bordereau à l'IUT du Creusot :



**Stéphanie THEVENET**



[stephanie.thevenet@u-bourgogne.fr](mailto:stephanie.thevenet@u-bourgogne.fr)



03 85 73 10 06

2

Complétez votre bordereau en précisant votre mode de versement :

- Si vous optez pour un **versement par virement**, indiquez **impérativement** les mentions suivantes :
- Si vous optez pour un **versement par chèque**, merci de renseigner l'ordre suivant :

CUFPA 2021 / Université de Bourgogne /  
IUT Le Creusot / Formation pour laquelle vous  
souhaitez verser la CUFPA (*mention facultative*)

Agent Comptable de l'Université de  
Bourgogne

Puis envoyez le à l'adresse suivante :

Université de Bourgogne - Agence Comptable  
Maison de l'Université - Esplanade Erasme  
BP 27877  
21078 DIJON CEDEX

31/05



Date limite de versement de la taxe d'apprentissage



**MERCI !**

